

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 293 pétitionnaires

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT la nouvelle loi 142 adoptée depuis le 15 décembre 2005, nous réalisons que nous ne serons pas reconnues selon nos études effectuées à moins de devenir titulaire d'un poste de clinicienne de soins. Cependant, en travaillant dans le système de santé auprès de différentes institutions, nous réalisons que ces postes existent peu pour le moment et qu'ils risquent d'être insuffisants et inaccessibles pour la relève d'infirmières bachelières.

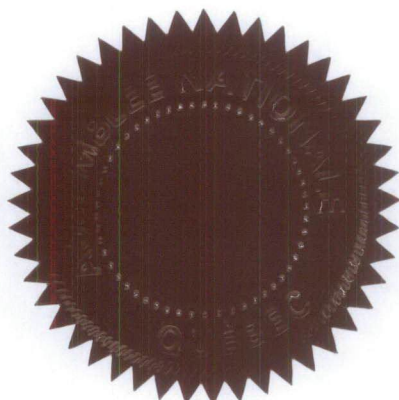
CONSIDÉRANT la création du nouveau programme éducatif du DEC-BACC intégré, plusieurs d'entre nous avons été fortement encouragées par nos cégeps respectifs et par notre ordre professionnel à poursuivre nos études à un niveau universitaire. Ces études visant à approfondir nos connaissances, à développer une nouvelle vision des sciences infirmières, à enrichir notre pensée critique et notre jugement clinique, à favoriser la recherche et à faire une gestion des soins visant à rencontrer les objectifs du virage ambulatoire tout en augmentant la qualité de vie des patients. Finalement, nous considérons vouloir améliorer les services à la population en offrant un service professionnel de qualité en collaboration avec tous les professionnels de la santé.

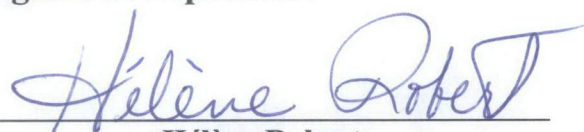
CONSIDÉRANT cette non-reconnaissance des acquis, cela risque d'entraîner une migration des infirmières bachelières. En effet, certaines d'entre nous pensent fortement se diriger vers une autre profession, vers d'autres provinces et même vers d'autres pays. Ce qui menace d'augmenter davantage la pénurie d'infirmières au Québec dans le système public et donc appauvrir les soins fournis à la population dans une perspective de soins universels accessibles à tous.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés faisant partie des utilisateurs des services publics de santé du Québec, demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir reconnaître les infirmières et infirmiers selon leurs études respectives sur les unités de soins.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



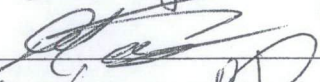


Hélène Robert,
Députée de Deux-Montagnes

06-12-06

DATE

C'est pourquoi les soussignés faisant partie des utilisateurs des services publics de santé du Québec, demandent à l'assemblée nationale de bien vouloir reconnaître les infirmières et infirmiers selon leurs études respectives sur les unités de soins.

NOM En lettre moulée	ADRESSE Ville ou code postal	SIGNATURE Authentique	E-MAIL Facultatif
1 Élise Salesse-Gauthier	St-Eustache	Élise Salesse Gauthier	
2 Karine Prairie	Laval	Karine Prairie	kprairie25@hotmail.com
3 Candide Salesse	St-Eustache	Candide Salesse	
4 CONTOIS AGNES	St Thérèse	Conçois Agnès	magjacontois@hotmail.com
5 ANGLEHART DAVID	LAVAL		
6 FRÉDÉRIC PROUX	ST-EUSTACHE	Frédéric Proux	FREDONPROUX@hotmail.com
7 Caroline Lacombe	Mirabel	Caroline Lacombe	boutchauc67@hotmail.com
8 Céline Chartrand	St-Jérôme	Céline Chartrand	celine-Chartrand@hotmail.com
9 Sophie Gravel	St-Eustache	Sophie Gravel	SophieGD222@hotmail.com
10 Jonathan Dumontet	Terrebonne	Jonathan Dumontet	
11 Isabel Rocheleau	St-Eustache	Isabel Rocheleau	
12 Marie-Cécile Bouché	ST-EUSTACHE	Marie-Cécile Bouché	
13 François Bouché	ST-EUSTACHE	François Bouché	
14 Aurélie Nadeau	Deux-Montagnes	Aurélie Nadeau	
15 Tina Duvet	St-Eustache	Tina Duvet	
Samuel Fauriol	St Jérôme	Samuel Fauriol	

